



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Victimes de l'endométriose et la discrimination sur le marché du travail

Question écrite n° 20817

Texte de la question

Mme Stéphanie Rist interroge Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur les discriminations envers les victimes de l'endométriose au travail. Cette maladie empêche l'évacuation naturelle des cellules d'endomètre. Une femme sur 10 est sujette à cette maladie, soit entre 2,1 et 4,2 millions de femmes. Parmi elles, 70 % souffrent de douleurs chroniques et invalidantes (abdomino-pelviennes) et 40 % rencontrent des problèmes d'infertilité. De plus, il faut compter en moyenne 7 ans d'errance médicale, due au tabou de cette maladie. Les actions récentes du Gouvernement, notamment le plan d'action contre l'endométriose annoncé en mars 2019 par Mme Agnès Buzyn, visent à faire naître une conscience collective pour que cette maladie puisse être reconnue. De plus, la fatigue chronique et les multiples opérations engendrées par cette maladie sont sources d'arrêts de travail, qui impactent directement la vie professionnelle de ces femmes. Le manque de flexibilité du monde du travail ne leur permet pas toujours d'associer réussite professionnelle et maladie, et peut entraîner des licenciements, reconversions ou l'acceptation de postes avec moins de responsabilités. Le fait de dévoiler sa maladie à son employeur peut compromettre son évolution au sein de l'entreprise. De surcroît, l'assurance maladie ne prend pas automatiquement l'endométriose en charge. En effet, cette maladie chronique et invalidante ne figure pas sur la liste des affections de longue durée (ALD). Une autre démarche, peu connue, consiste à demander une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) à leur médecin du travail. Celle-ci nécessite un dossier et un cheminement administratif très long. Elle souhaite alors connaître les mesures du Gouvernement pour limiter la discrimination de ces femmes sur le marché du travail.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Rist](#)

Circonscription : Loiret (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20817

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5734

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)